

DELIBERATION N° 046
CENTRE DE MAREE PORT DES SABLES D'OLONNE
REPLACEMENT D'UN AEROREFRIGERANT

ASSEMBLEE GENERALE DU 16 OCTOBRE 2023

L'aéroréfrigérant existant en toiture du bâtiment de la criée des Sables d'Olonne, installé en 2011, est fortement détérioré par les conditions marines ambiantes. La corrosion des ailettes et des tubes des échangeurs est importante et cela pourrait provoquer, à court terme, une ou plusieurs fuites sur le circuit d'eau glycolée et donc une panne de l'appareil provoquant alors une mise à l'arrêt de la production frigorifique de la criée.

Le projet de la CCI Vendée consiste au remplacement de l'aéroréfrigérant existant par un appareil neuf identique avec rafraîchissement complémentaire par brumisation d'eau adoucie.

Le coût estimatif pour le remplacement de cet équipement ressort à **197 000 € HT** éligible à une subvention totale de 70 % (FEAMPA & Conseil Départemental).

Organismes	Taux de participation	Montant HT
FEAMPA	49,00%	96 530,00 €
Conseil départemental	21,00%	41 370,00 €
CCI autofinancement	30,00%	59 100,00 €
TOTAL HT		197 000,00 €

A l'unanimité, l'Assemblée approuve les travaux pour le remplacement de l'aéroréfrigérant du centre de marée des Sables d'Olonne et la démarche administrative de demande d'aide financière auprès du FEAMPA et du Conseil Départemental de la Vendée.

Quorum : 19
Votants : 19
Votes "pour" : 19
Votes "contre" : 0
Abstentions : 0

Arnaud RINGEARD
Président de la CCI Vendée

